



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

CONSEIL RÉGIONAL DE TRANSPORT DE LANAUDIÈRE



Depuis sa création, en 2002, le Conseil régional de transport de Lanaudière voit principalement à l'élaboration et la mise en place de circuits d'autobus afin de permettre aux citoyens de se déplacer sur l'ensemble du territoire lanauois. Notre objectif est de permettre aux personnes qui demeurent en région plus éloignée de se déplacer sur l'ensemble du territoire lanauois et à l'extérieur de celui-ci afin de pouvoir atteindre les principaux pôles urbains. À l'époque, les gens qui ont participé à la création du CRTL espéraient fortement que ce mode de transport permette de diminuer significativement l'isolement et la captivité de certaines communautés plus rurales.

Suite à la mise en place du CRTL, les MRC de la région de Lanaudière ont chacune déclaré leur compétence en matière de gestion des opérations du transport en commun et du transport adapté sur leur territoire (article 678.0.2.1 du code municipal). Cette déclaration de compétence oblige chacune les MRC à mettre en place une structure leur permettant de gérer les opérations de transport collectif sur leur territoire. Cette structure peut varier d'une MRC à l'autre en fonction des contraintes propres à chacune d'elle.

Actuellement, les 6 MRC constituant le CRTL ont mis en place un service de transport adapté sur leur territoire.



CONSTITUTION DU CRTL

1. MRC DE MATAWINIE
2. MRC DE MONTCALM
3. MRC DE JOLIETTE
4. MRC DE D'AUTRAY
5. MRC DE L'ASSOMPTION
6. MRC LES MOULINS



1. RÉALISE LES DEMANDES DE SUBVENTION EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES DU MTQ
2. AGIT À TITRE DE COORDONNATEUR ENTRE LES MRC DANS LES DIFFÉRENTS DOSSIERS TOUCHANT AU TRANSPORT ADAPTÉ (ex. Projet d'interconnexion des service en TA)
3. PRODUCTION ET TRANSMISSION AU MTQ DES RAPPORTS GLOBAUX EN LIEN AVEC LES DONNÉES :
 - Financières
 - Statistiques
 - Admissibilité



- Permettre aux usagers de se déplacer sur l'ensemble du territoire Lanaudois.
- Investissement : 100 000 \$ MTQ et 100 000 \$ CRÉ Lanaudière.
- Début du projet pilote : Juillet 2012
- Le service d'interconnexion est offert le jeudi.
- Le CRTL coordonne la gestion administrative entre les différents partenaires du projet : CRÉ, MRC, MTQ.
- La gestion courante des opérations est réalisé par le service de transport adapté des MRC.

MRC	NOMBRE DE DÉPLACEMENT	% DE DÉPLACEMENT
D'AUTRAY	61	2.5 %
JOLIETTE	272	11.2 %
MATAWINIE	153	6.3 %
L'ASSOMPTION	670	27.5 %
LES MOULINS	1 125	46.2 %
MONTCALM	153	6.3 %
TOTAL	2 434	100 %